



La Région Centre effectue le paiement en 4 fois par quart. Si la durée de financement est inférieure à 3 ans, le versement est effectué en 2 fois par moitié ou 3 fois par tiers.

| Article 3 de votre convention   | Quand demander le versement ?  | Sur présentation à <a href="mailto:gestion-dqfree@regioncentre.fr">gestion-dqfree@regioncentre.fr</a>  |
|---|--|--|
| <b>1<sup>er</sup> versement</b>   | ⇒ dès la signature de la convention  | <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ de la convention signée (1 format numérique + envoi en original)</li> <li>⇒ du dernier bulletin de salaire pour une consolidation</li> <li>⇒ du contrat de travail pour une création</li> </ul>   |
| <b>2<sup>ème</sup> versement</b>  | ⇒ au moins 12 mois après le 1 <sup>er</sup> versement  | ⇒ du dernier bulletin de salaire   |
| <b>3<sup>ème</sup> versement</b>  | ⇒ au moins 24 mois après le 1 <sup>er</sup> versement  | ⇒ du dernier bulletin de salaire   |
| <b>Versement supplémentaire exceptionnel</b><br><br><i>Il est sans effet sur le rythme des autres versements. Il modifie uniquement le montant du solde, qui sera au moins égal à 10 % du montant de la subvention.</i> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ sur demande de l'association</li> <li>⇒ après acceptation du service instructeur</li> </ul> | ⇒ du dernier bulletin de salaire   |
| <b>Solde</b><br><br><i>Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata.</i>   | ⇒ à l'issue de la durée du projet  | <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ d'un état récapitulatif des dépenses éligibles et bilan d'activité <u>conformément au modèle fourni par la Région</u>. Il doit être visé par le Président ou le Trésorier ou tout autre représentant habilité</li> <li>⇒ du dernier bulletin de salaire</li> <li>⇒ le modèle d'état récapitulatif des dépenses est disponible sous <a href="http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-vous-aide/associations-ess/capasso.html">http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-vous-aide/associations-ess/capasso.html</a></li> </ul> |



## Quelques points de vigilance

### Démarrage du projet

Le projet doit démarrer dans un délai de 6 mois à compter la date de signature de la convention. La convention s'achève dans un délai de 12 mois après la fin de la durée de financement prévue. A compter de cette date, **aucun versement ne peut avoir lieu.**

### Remplacement d'un salarié

En cas de départ d'un salarié dont le poste fait partie du projet d'activité financé, un remplacement est impératif pour prétendre à la poursuite du soutien de la Région. Ce nouveau recrutement doit être conforme à la convention. **Vous devez immédiatement fournir à la Région, le nouveau contrat de travail et les justificatifs de motifs de rupture.**

### Intitulé du poste financé

L'intitulé du poste doit être en cohérence sur l'ensemble des justificatifs fournis (*Bulletins de paie, contrats de travail*)

### **Nouveau RIB**

En cas de nouveau RIB, et afin d'éviter un rejet bancaire lors du paiement par la Paierie Régionale, merci de nous faire parvenir celui-ci dès changement.

### **Transmission des pièces = Rappeler le numéro de convention**

Afin de gagner du temps dans l'instruction et le versement, assurez-vous de la complétude de votre dossier avant tout envoi des pièces justificatives demandées.

## Vos contacts au sein de la Région

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Pour l'instruction de votre demande et le suivi technique de votre aide</b></p>  | <p><b>Eure-et-Loir, Loiret</b><br/>Francine LANCEREAU<br/><a href="mailto:francine.lancereau@regioncentre.fr">francine.lancereau@regioncentre.fr</a><br/>02.38.70.31.94</p> <p><b>Indre, Indre-et-Loire</b><br/>Bastien ROUSSET<br/><a href="mailto:bastien.rousset@regioncentre.fr">bastien.rousset@regioncentre.fr</a><br/>02.38.70.34.27</p> <p><b>Cher, Loir-et-Cher</b><br/>Mona TNIHI<br/><a href="mailto:mona.tnihi@regioncentre.fr">mona.tnihi@regioncentre.fr</a><br/>02.38.70.32.65</p> |
| <p><b>Pour le paiement et le suivi financier de votre aide</b></p> <p>Privilégier les contacts mails pour tout renseignement sur le suivi de votre dossier</p> | <p>Cellule de gestion DGFREE<br/><a href="mailto:gestion-dgfree@regioncentre.fr">gestion-dgfree@regioncentre.fr</a><br/>02.38.70.30.01</p>  |